

# Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 26 juillet 2018

## Ordre du jour

---

- Création d'un poste d'agent technique territorial
- Mise en place du régime indemnitaire
- Adhésion au service médiation du Centre de Gestion
- Avancement des chantiers
- Point sur le PLUI
- Questions diverses

9 élus sont présents. Josette Braud a donné pouvoir à Fabienne Besse.

### 1. Création d'un poste d'agent technique territorial

---

Une des agents qui occupe actuellement les fonctions d'ATSEM à l'école a un statut de contractuelle depuis 6 ans. Ce statut n'étant plus possible pour elle, Paul Braud propose donc la création d'un poste d'agent technique territorial afin de la maintenir dans ses fonctions, toujours sur un temps de travail de 24h / semaine annualisées.

Le conseil municipal donne son accord à cette création.

### 2. Mise en place du régime indemnitaire

---

Afin de remplacer les régimes indemnitaires dont bénéficient les employés communaux assurant des fonctions d'encadrement, Monsieur le maire propose la mise en place du RIFSEEP, avec effet au 01.09.18. Le projet de régime indemnitaire de la commune a été validé par le comité paritaire du centre de gestion le 10 juillet 2018. Paul Braud en présente l'organisation en deux primes, en fonction de la catégorie et des fonctions des employés communaux. Il explique les montants d'indemnisation proposés.

Le conseil municipal délibère et donne son accord à la mise en place de ce régime indemnitaire.

### 3. Adhésion au service médiation du Centre de Gestion

---

Ce service du Centre de Gestion peut intervenir dans le cadre d'une médiation avec les agents publics. Il n'est payant que s'il est utilisé par une municipalité.

Le conseil municipal donne son accord à cette adhésion.

### 4. Avancement des chantiers

---

Routes : le bicouche prévu sur Arzac et entre Sanssac et Belvezet sera appliqué en partie début août. Le grave émulsion a été réalisé mi-juillet.

Aire de jeux : après la mise en place des agrès par les deux employés communaux, l'entreprise est en train de procéder à la pose du sol en mousse. Un gazon sera semé autour. La grille de délimitation sera posée début septembre, mais les enfants pourront accéder à l'aire de jeux dans quelques jours, quand le sol sera entièrement sec.

### 5. Point sur le PLUI

---

Une réunion publique d'information s'est tenue et a permis de faire le point sur l'avancée du dossier du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal). La phase de diagnostic est terminée, il s'agit à présent de construire le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable, clef de voûte

du PLUI). Celui-ci doit permettre de prévoir et définir les zones constructibles pour les 20 prochaines années. Une répartition des constructions est prévue entre les communes de la Communauté de Communes. Paul Braud en explique le principe et une discussion s'engage sur la répartition des terrains constructibles sur le bourg et les villages. Ce PADD sera consultable en mairie.

## **6. Questions diverses**

---

Fonds de concours de la Communauté de Communes : Le conseil municipal délibère et autorise le maire à demander ce fonds de concours afin de financer en partie les travaux de voirie engagés sur Arzac et entre Sanssac et Belvezet. Paul Braud rappelle le montant des travaux et celui de la subvention DETR.

Assistants maternelles : Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec Audrey Gazanion et Fabienne Besse afin de chercher une solution de garde sur notre commune. Paul Braud fait un point des différentes solutions envisagées. Finalement, une MAM devrait voir le jour, avec deux assistantes maternelles. L'une est déjà formée et a exercé en collectivités, la deuxième doit se former. La mairie propose la mise à disposition gracieuse de l'appartement F5 du bourg, avec à charge l'eau, l'électricité et les impôts fonciers par la structure. La première assistante maternelle pourrait exercer à domicile au 1<sup>er</sup> septembre, puis la MAM devrait voir le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Encombrants : une benne « ferrailles » et une benne « encombrants » seront mises à disposition des habitants le lundi 6 août de 9h à 17h à Séjallières, sur le terrain communal devant l'ancienne école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.